Image not found or type unknown

Suite de succession lors d'un deuxième mariage avec enfants

Par **josy18**, le **09/09/2014** à **08:50**

Merci Youris de m'avoir répondu aussi rapidement. A votre avis, quelles seraient les démarches à effectuer par mon mari et moi-même pour que mes enfants puissent bénéficier,à notre décès, de l'investissement que j'ai pu faire sur cette maison ?

Par **youris**, le **09/09/2014** à **09:52**

bjr,
je pense que vous devriez contacter un notaire qui saura vous conseiller au vu de vos situations respectives.
votre mari peut faire un testament léguant sa quotité disponible à vos propres enfants, mais il y aura des frais puisqu'il n'y a pas de lien juridique entre votre mari et vos enfants.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés